



Dispositif Printemps 2024



Argent



de poche



Pôle jeunesse Dispositif « argent de poche »

Les finalités du projet:

- Organiser des loisirs éducatifs et citoyens pour les 16-17 ans;
- Améliorer l'image des jeunes sur le territoire en valorisant l'action des jeunes dans les chantiers auprès des communes et des habitants;
- Améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes;
- Découvrir les structures municipales, nouer des relations avec les agents territoriaux et s'insérer dans la vie locale;
- Découvrir des métiers...

Qu'est-ce que le dispositif Argent de poche ?

C'est la possibilité d'accéder à une activité ponctuelle et de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15€ par jeune et par mission).

Qui peut y participer ?

Les jeunes qui ont 16 ans mais pas encore 18 ans et qui habitent Merlevenez.

C'est pour quand et pour combien de temps ?

Le dispositif comprendra des chantiers d'une durée de 3 heures pendant les vacances scolaires et répartis entre les différents participants. La durée de travail sera de 3 heures.

Quel sera le salaire ?

Le jeune sera rémunéré au maximum 15€ par demi-journée

Qui encadrera le jeune ?

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal les encadrera pendant toute la durée de leur activité.

Quelles sont les formalités à remplir ?

Une charte d'engagement et un contrat précisant le règlement de ce dispositif sera signé entre la mairie d'une part et le jeune et ses représentants légaux d'autre part, ainsi qu'une autorisation parentale.

Comment se procurer le dossier d'inscription ?

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie et sur le site www.merlevenez.com et doivent être retournés complets à la mairie **avant le SAMEDI 6 AVRIL 2024**. Pour tous renseignements, contacter Manon LESPÉRANCE au 07-63-58-81-24 ou par mail : mdj@merlevenez.com. Une réunion d'information aura lieu **le samedi 13 avril à 11h30 à la Maison Des Jeunes**.



Contrat de participation

Contrat de participation entre la commune de Merlevenez et NOM _____ Prénom _____

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de l'encadrant du dispositif Argent de poche. Lisez-le attentivement avant de le signer.

A propos de la ponctualité:

J'arrive à l'heure précise au point de rendez vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

A propos de la périodicité de l'activité:

L'activité argent de poche se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 heures.

A propos de la réalisation de chantiers:

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers.

Dans certains cas, la commune peut fournir des vêtements spécifiques. Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission. Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que de baladeurs et MP3 est strictement interdit (pas de casque, ni d'oreillettes). Les téléphones portables devront être placés à minima sur répondeur.

A propos du comportement pendant les missions:

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, à respecter et appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants du chantier.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales et ne pas utiliser mon téléphone pendant les missions.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel à l'issue du chantier.

A propos des sanctions:

Les sanctions appliquées entraînées par le non respect d'un des points énoncés ci-dessus:

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche.
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation des missions:

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par mission de 3 heures. Les paiements seront effectués à l'accueil de la mairie (voir tableau pour les dates)

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à....., en deux exemplaires le...../...../.....

Signature du participant, précédée de la mention « lu et approuvé »



Dossier d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Sexe (cochez):

M

F

Date de naissance:...../...../..... Age:.....

Adresse:.....

.....

Téléphone:/...../...../...../.....

Ou/...../...../...../.....

Adresse mail (obligatoire):.....

Personne à contacter en cas d'urgence:

Nom et prénom:.....

N° tel:/...../...../...../.....

Pièces à joindre :

Dossier d'inscription

Justificatif de domicile

Photocopie d'une pièce d'identité

Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)

1 exemplaire du contrat de participation (2^{ème} exemplaire à conserver)

Attestation d'assurance responsabilité civile

Autorisation parentale



Autorisation parentale

Madame, Monsieur:.....
En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille-mon filss'engage:

- La commune de Merlevenez ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Merlevenez s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur:.....autorise mon enfant:

NOM:.....
Prénom:.....
Domicilié(e).....

À participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche » des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à.....le...../...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



QUESTIONNAIRE

Possession d'un équipement :

- Chaussures de sécurité
- Gants anti-coupures

Situation (cochez et précisez l'établissement, la filière, le niveau) :

- 2nde :
- 1ère :
- Terminale :
- Etudiant :
- Autre :

Disponibilités (cochez) :

	lundi 22 avril
	mardi 23 avril
	jeudi 25 avril
	vendredi 26 avril